

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Ordonnances rendues en  
matière de société (R) - Dépôt le 09/07/2024 - 4461 - 2018 B 00311 - 838 306 686 - MIAOSEN

## ORDONNANCE

Nous, Yves LESAGE, Président du Tribunal de commerce de Nancy,

Assisté de Guillaume BERNARD, commis greffier,

Vu les articles L.561-48 et R.561-63 du Code monétaire et financier,

Vu l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la société MIAOSEN, sous le numéro 838 306 686 au R.C.S de Nancy,

Vu l'ordonnance en date du 19/02/2024 enjoignant à Mme Qiao REMY, gérante de la société MIAOSEN, de procéder à la mise à jour du registre des bénéficiaires effectifs de ladite société dans le mois de la notification de cette décision, sous peine d'une astreinte de 80 euros par jour de retard,

Vu la régularisation effectuée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nancy en date du 18/03/2024,

Il convient d'ordonner le retrait du rôle qui avait été inscrite consécutivement à cette ordonnance.

### PAR CES MOTIFS

Constatons que l'ordonnance d'injonction de faire en date du 19/02/2024 a été exécutée dans le délai imparti,

Ordonnons le retrait du rôle de l'affaire enrôlée au répertoire général du greffe du tribunal de commerce de Nancy sous le numéro 2024/1740,

Ordonnons la communication de la présente par les soins du Greffe à Maître Armin CHEVAL, Avocat, 165 Boulevard d'Haussonville, 54000 Nancy,

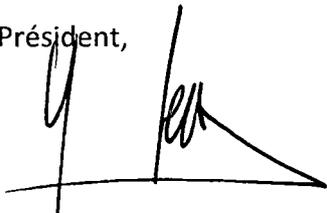
Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Disons que les dépens définis à l'article 695 du code de procédure civile, incluant les frais de greffe relatifs à cette ordonnance et à sa communication, seront supportés in solidum par les représentants légaux.

Fait à Nancy, en notre Cabinet, le

*13 juin 2024*

Le Président,



Yves LESAGE

Le commis greffier,



Guillaume BERNARD